

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 56 Rect.

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 22

À la dernière phrase de l'alinéa 27, substituer aux mots :

« , troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et »,

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.